



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**9/1977**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**



Discours prononcé

par

Monsieur Gaston Thorn,

Ministre des Affaires Étrangères,

lors des débats budgétaires à la Chambre des Députés,

le 19 octobre 1977

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

Je voudrais, avant d'entamer nos débats proprement dits sur la politique étrangère du Luxembourg, réitérer devant cette Chambre ce que j'ai, dès hier matin, télégraphié au Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne. Je lui ai adressé au nom du Gouvernement mes très sincères félicitations pour l'heureuse issue de l'affaire du détournement de l'avion de la Lufthansa. Je lui ai également exprimé notre admiration pour le sang-froid et la détermination avec laquelle lui-même ainsi que son Gouvernement, avaient agi dans une situation aussi dramatique qu'inhumaine, relevant un défi qui s'adressait en tout premier lieu, bien sûr, au peuple allemand, mais qui, ne nous y trompons pas, tentait de frapper à nouveau au coeur de notre système politique, de nos institutions démocratiques, de nos libertés à nous tous. Je me réjouis d'avoir pu constater, Monsieur le Président, que ces sentiments sont partagés par cette Chambre. La solidarité de tous les démocrates, doit être sans faille et sans faiblesse face à la conspiration internationale du terrorisme.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans la procédure que vous suivez depuis deux ans maintenant pour discuter le budget de l'Etat, le débat sur les Affaires Etrangères occupe une place à part. Cela n'est point, du moins je l'espère, parce que pour beaucoup de gens ces affaires resteraient en fait quelque peu étranges et en marge des vrais problèmes de l'Etat. Cela me paraît être plutôt dû à la reconnaissance de l'importance toute particulière que les relations avec l'étranger revêtent pour le Luxembourg.

C'est en temps de crise, quand chacun lutte pour sauvegarder sa prospérité et même assurer sa survie, que s'impose à nouveau à nous avec une évidence dramatique à quel point nous sommes petits, à quel point aussi l'étranger est grand. Parmi les quelque 150 pays membres de l'ONU, il n'y en a que seize dont la population et 34 dont le PIB soit inférieurs au nôtre. Ce phénomène est encore exacerbé par notre niveau de développement et, il faut bien le dire, le bien-être par tête d'habitant. D'autre part nos routes déjà, nos chemins de fer bien plus, nos lignes aériennes à 100 % n'ont de sens que parce qu'elles nous relient à l'étranger. Nous ne construisons et produisons que grâce à l'immense apport de main-d'oeuvre étrangère. Encore nous faut-il au préalable acheter l'essentiel des matières premières voire de l'énergie à l'étranger. Rares sont nos importantes sociétés qu'elles soient industrielles, commerciales ou bancaires dans lesquelles le capital étranger ne détient pas une part importante voire la majorité des parts socia-

les. Et de toute façon, bien entendu, à quelques % près, tout ce que nous produisons industriellement nous devons le vendre à l'étranger.

«Petit» ne doit pas être synonyme d'«impuisant». Il faut s'adapter à cette échelle, mettre nos actions à cette mesure, comme les travaux extraordinaires, les mécanismes de concertation tels la Tripartite ou le Comité de conjoncture que nous envient très souvent nos voisins parce qu'ici eux s'enliseraient dans la complexité des intérêts sinon des ambitions. De même on oublie trop souvent que le Luxembourg est pour ses voisins et notamment pour la Belgique, pour ne la prendre qu'à titre d'exemple, un client plus important même que la Suisse et qu'en ce qui concerne le commerce extérieur de la France, nous figurons au même rang que l'Autriche; Willy Brandt à Yalta, lorsqu'il s'agissait de relancer et d'intensifier le commerce entre l'URSS et la RFA, faisait judicieusement remarquer au Premier Secrétaire du Parti Communiste de l'URSS que le commerce entre ces deux pays n'était à l'époque pas plus important que celui entre la RFA et le Luxembourg. En général cependant, la limitation de nos moyens, l'enchevêtrement de notre économie avec celle de nos voisins ne nous permettent pas, quelle que puisse sembler être la satisfaction intellectuelle ou l'effet publicitaire en résultant d'envisager à notre échelle de grandioses plans d'action nationale.

Nous avons donc plus que d'autres et plus que jamais besoin du concours de nos partenaires et de nos alliés, nous devons aujourd'hui plus que hier faire appel à la sympathie, au bon vouloir, à la compréhension de tous ceux avec qui nous entretenons des relations diplomatiques, commerciales ou culturelles. C'est maintenant que se révèle l'utilité, la nécessité si souvent méconnue par le passé, du patient travail d'approfondissement et d'élargissement de nos relations avec l'étranger. C'est maintenant que doit se vérifier la justesse de notre politique d'engagement européen avec ses degrés voire ses cercles concentrique et successifs d'intégration en commençant par l'UEBL passant par le BENE-LUX pour atteindre les Communautés Européennes, l'Alliance Atlantique, l'OCDE, le Conseil de l'Europe.

Mais permettez-moi de commencer cette année par quelques considérations sur le commerce extérieur et nos relations avec le tiers monde.

Si l'accent doit, par les temps qui courent, être nécessairement mis sur l'économique, nous ne pouvons pas oublier pour autant le politique. Nous ne pouvons en effet demander p.ex. à la Malaisie de conclure avec nous un accord aérien, à l'Argentine de penser lors du rééquipement de ses chemins de fer et au Sénégal au moment de l'aménagement de ses ports aux produits de notre sidérurgie et prétendre par ailleurs ne nous intéresser en rien aux problèmes politiques de ce pays, de ces régions voire du Tiers Monde en général. Nous n'avons, bien sûr, à y défendre aucune hégémonie; nous faisons comme la plupart de ces pays partie de cette

majorité d'Etats moyens et petits qui essaient de régler leurs problèmes sans que les grands s'y intéressent trop, voire de trop près.

Quiconque suit avec quelque attention l'évolution de notre commerce extérieur, se rendra compte que si notre balance totale des échanges n'est pas plus catastrophique qu'elle ne l'est déjà c'est que nos relations avec les pays dits « tiers » restent largement excédentaires. Alors en effet qu'à l'égard des pays de la Communauté Européenne nous avons accumulé en 1976, non compris l'importation de produits énergétiques par Anvers et les réseaux de distribution belges, un déficit de 18 milliards de francs, ce chiffre est ramené à 9,2 milliards, donc à près de la moitié, grâce aux excédents dans nos relations avec l'ensemble des pays tiers, hors C.E.E.

Notons en passant que les autres opérations courantes et notamment les exportations nettes de services et les revenus de facteurs nets en provenance de l'étranger sont parvenus heureusement jusqu'à présent à compenser à peu près ce solde négatif de nos échanges commerciaux. Il n'empêche qu'un déficit de la balance commerciale dans la mesure où il perdure, où il s'aggrave et où il n'est point dû à des importations de biens d'équipement touche sérieusement à l'équilibre économique et social du pays et entraîne un appauvrissement de notre économie nationale.

Ce qui nous arrive, arrive d'ailleurs à beaucoup d'autres pays industrialisés — bien que dans une mesure quelque peu atténuée — et correspond à cette vaste restructuration des marchés mondiaux du côté de la consommation aussi bien que du côté de la production. Vous vous rappellerez encore de l'émotion causée par le Président Echeverria lorsque, il y a 5 années à peine, il a appelé le monde à l'édification de ce qu'il appelait le nouvel ordre économique. La crise économique aidant, le slogan a beaucoup perdu de son caractère contestataire et par là intimidant. L'Assemblée Générale des Nations-Unies, les Conférences de l'UNCTAD, le Dialogue Nord-Sud en ont longuement débattu sans qu'il y ait à ce jour encore, des résultats véritablement satisfaisants. Cela n'est guère étonnant quand on mesure l'ampleur des problèmes qui me semblent pourtant imbriqués les uns dans les autres par une logique qui peut apparaître infernale, mais dont la clef et donc la solution me semble être à la mesure d'un effort d'imagination, de concertation et de coopération mondiales. De quoi s'agit-il: il y a de par le monde, nous le savons tous, de considérables moyens financiers qui, faute d'être productivement investis, déferlent en flux spéculateurs sur tel ou tel pays, sur telle ou telle place financière s'agitant et se dressant contre telle ou telle monnaie. Il y a par ailleurs une inquiétante inutilisation des capacités de production tant en ce qui concerne les installations industrielles, que la main d'oeuvre susceptible d'être utilisée dans notre partie hautement développée du monde. Il y a troisièmement cette immense demande dans le Tiers voire dans le Quart Monde qui est nourrie essentiellement de faim voire de misère. Est-il vraiment

tellement insensé que d'imaginer que nous puissions arriver à nouer entre ces trois facteurs qui m'apparaissent imposer leur complémentarité, un nouvel équilibre qui nous permettrait de retrouver non certes la croissance euphorique et d'ailleurs malsaine des années 60, mais un taux d'expansion raisonnable qui permettrait d'une part de sauver notre propre prospérité en réduisant par ailleurs le plus rapidement possible, entre les diverses régions du monde, les écarts de développement et tout ceci grâce aux capitaux qui à défaut d'être employés utilement pourraient au comble de l'ironie détruire le bien-être et les chances de développement du monde. Ces écarts de développement, nous le savons tous, sont devenus, dans ce « village planétaire » qu'est le monde, de plus en plus insupportables non seulement parce qu'ils s'inscrivent en faux contre tout sentiment de justice mais parce qu'ils engendrent la haine et nourrissent les conflits qui agitent le monde du 20<sup>ème</sup> siècle.

Par ailleurs, les pays en voie de développement seront de plus en plus en mesure de vendre bientôt dans le monde entier des produits fabriqués en ayant acquis nos expériences, la technologie voire le « know-how » que nous leur avons communiqués. Tout en nous félicitant de cette évolution en soi positive vers la coopération et l'entente entre des peuples se situant à des stades encore différents du développement, cette évolution n'en constitue pas moins pour certains secteurs de nos économies une menace de concurrence préoccupante, du fait que ces nouveaux produits sont élaborés à la base de matières premières disponibles sur place et ce par une main-d'oeuvre extrêmement bon marché, souvent grâce à des aides étrangères, de sorte qu'ils peuvent être offerts à des prix défiant toute concurrence.

Si l'on veut se faire une idée tant soit peu réaliste bien qu'encore qu'approximative de la situation sur les marchés mondiaux, il faudrait encore parler de cette surenchère insensée et difficile à justifier économiquement, que tant de pays industrialisés déploient l'un vis-à-vis de l'autre en matière de crédits et de conditions de vente dans l'unique but d'arracher à court terme un marché à n'importe quel prix. Et puis il y a cette multiplicité des entraves directes et indirectes derrière lesquelles certains pays — hélas non des moindres — parviennent à mettre des secteurs sensibles de leur économie à l'abri de toute concurrence jugée indésirable. Ces pratiques ajoutent à la perturbation des courants commerciaux traditionnels, en compliquant donc la restructuration. Elles affaiblissent ceux qui, dans cette oeuvre difficile et qui ne peut se faire que dans la coopération devraient être des partenaires. Le Luxembourg qui ne dispose pas d'un vaste marché intérieur, est parmi ceux qui sont le plus directement touchés par cette concurrence, par ce dumping et par le protectionnisme. Refusant de s'engager lui aussi dans cette voie qui lui apparaît sans issue, le Gouvernement luxembourgeois a augmenté en 1977 et prévoit dès à présent d'accroître à nouveau en 1978 les moyens classiques de



support que l'Etat peut apporter aux exportateurs, compte tenu des possibilités financières limitées du pays.

Ainsi la dotation mise à la disposition de l'Office du Ducroire a été portée en une année de cent millions à deux cents millions de francs, de sorte que cet organisme est dès maintenant en mesure d'assurer les risques inhérents à l'exportation pour un montant global de 2 milliards trois cents millions de francs.

Pour permettre à l'Office du Ducroire de faire face aux demandes de plus en plus importantes dont il est saisi, le Gouvernement vient d'entamer la procédure législative en vue de porter la dotation de base à 400 millions de francs. Le Gouvernement souhaite vivement que la Chambre des Députés approuve sans réserve cette mesure jugée indispensable pour permettre à nos exportateurs d'affronter une concurrence internationale disposant généralement d'une infrastructure d'aides étatiques beaucoup plus considérable.

Je crois utile de relever également qu'à la suite d'un accord intervenu avec le Ministre belge du Commerce extérieur, l'Office National du Ducroire de Belgique accepte dorénavant de porter dans certaines conditions de 50 à 80 % le coefficient de réassurance pour les exportations luxembourgeoises.

Enfin, dès le mois prochain, la Société nationale de Crédit et d'Investissement instituée par la loi du 2 août 1977 pourra commencer à traiter les premiers dossiers, les premières demandes de crédit à l'exportation.

En dehors de l'amélioration des mesures de support que je viens de mentionner, il y a en permanence toute la gamme d'actions et d'interventions ponctuelles effectuées par le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et ses services dans le but d'ouvrir à nos exportateurs de nouveaux débouchés et de développer leur présence sur des marchés où ils sont déjà implantés. Dans des pays où par idéologie ou par nécessité l'économie est aux mains de l'Etat, cette intervention de gouvernement à gouvernement est d'ailleurs le plus indispensable.

Sans entrer dans le détail de toutes ces actions dont vous avez pu prendre connaissance par le rapport d'activité du Département, je veux cependant relever plus spécialement que je viens de décider la création d'un Comité Consultatif du Commerce extérieur qui doit se réunir à intervalles réguliers et qui aura pour objet de permettre aux délégués des Ministères compétents et aux représentants de notre économie d'examiner ensemble les problèmes qui se posent dans le domaine des relations économiques internationales, de proposer des solutions concrètes et de faire des suggestions en vue d'améliorer l'infrastructure du commerce extérieur.

Ces propositions pourront être discutées à l'occasion de «tables-rondes» sur le Commerce extérieur auxquelles je continuerai, comme par le passé, à

inviter les représentants de tous les milieux économiques et financiers du pays.

Par ailleurs nous associerons encore davantage nos Ambassades et nos Consuls à l'effort général qui doit être entrepris pour rétablir l'équilibre de notre économie.

Je lance dans ce contexte un appel à nos industriels et à nos financiers pour qu'ils contribuent, par leur esprit inventif et leur dynamisme, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour développer la gamme de nos fabrications, si possible en les rendant moins dépendantes des produits énergétiques comme de toutes matières premières importées et en donnant la priorité aux productions comprenant un coefficient élevé de technologie avancée.

Quant à l'effort financier consenti cette année et qui se poursuivra les années à venir pour nous rapprocher pas à pas du seuil des 0,7% du PNB consacrés à l'aide au développement, il s'inscrit également dans la même politique visant à nouer et à cultiver des relations de confiante coopération avec ces pays du Tiers Monde dont nous avons tout intérêt à faire demain nos clients. Je rappelle dans ce contexte que vous serez incessamment saisis du projet de loi portant organisation du statut du copérant qui se trouve à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement. Le Luxembourg et ceux de nos citoyens qui le désirent seront ainsi mieux encore en mesure d'apporter une contribution utile à l'effort de redéfinition et de restructuration des rapports économiques mondiaux.

Une, sinon la condition essentielle pour la réussite de cette opération à l'échelle nationale comme sur le plan mondial, le maintien du libre échange — échappe évidemment à notre emprise: nous ne pouvons que plaider, comme je viens encore de le faire auprès des dirigeants américains qui en sont d'ailleurs convaincus, comme auprès des sénateurs et de la presse, qui le sont un peu moins, que les pays industrialisés occidentaux, et en tout premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, la Communauté et le Japon doivent résister à la tentation de se livrer une suicidaire bataille du sauve-qui-peut à court terme.

Or ces pays industrialisés qui, tous sont affectés plus ou moins par la crise économique, restent les premiers visés par les revendications du Tiers Monde, et représentent aussi la grande majorité de cette trentaine de démocraties qui restent dans le monde. Il devient dès lors clair qu'il ne s'agit pas seulement de défendre des marchés, des zones d'influence mais un système de valeurs politiques, toute une conception libérale et pluraliste de l'organisation des rapports sociaux, économiques et politiques, bref, notre liberté et notre démocratie telles que nous les connaissons et pour lesquelles, il y a une génération à peine, nous avons consenti de si lourds sacrifices.

Qui pourrait encore nier de nos jours que l'économique et le politique sont intimement liés de même que sécurité et politique ne peuvent être disso-

ciés. Le jour où ceci sera une fois pour toutes admis on pourra espérer que tous les pays concernés s'attaqueront avec beaucoup plus de détermination à résoudre en commun leurs problèmes, leurs problèmes de toutes natures, sans verser dans la schizophrénie qui nous a par trop souvent caractérisés et qui nous a condamnés aux échecs dont nous souffrons aujourd'hui.

C'est sur cette toile de fond, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que je voudrais vous livrer quelques réflexions sur la politique européenne du Luxembourg.

J'ai évoqué tout à l'heure les cercles concentriques qui forment le cadre et la trame de notre politique d'engagement européen et atlantique. Or, très sagement, pendant longtemps, ensemble avec les gouvernements belge et néerlandais, le gouvernement luxembourgeois a estimé que si l'on pouvait faire, au niveau de la Communauté, des progrès, harmoniser les législations et les comportements, définir des politiques communes, il fallait suivre cette voie, plutôt que d'aller de l'avant, fût-ce plus rapidement, dans le cadre du Benelux au risque de compliquer les choses au niveau européen. A un degré moindre, il est vrai, ce raisonnement valait également pour l'UEBL. Je crois que le moment est venu de réfléchir très sérieusement à cet ordre de priorité devant l'absence de progrès réalisés ces derniers temps à l'intérieur des plus grands ensembles et être prêt, comme Pénélope à remettre l'ouvrage sur le métier et à refaire le travail en commençant par là où tout avait commencé.

A l'origine se trouvait pour nous et se trouve encore l'UEBL; à relire les rapports des années précédentes, les comptes rendus des débats de cette Chambre, je me suis rendu compte à quel point, tout au long de ces années, — et l'UEBL est véritablement la plus ancienne de nos alliances — le jugement porté sur elle par les uns et par les autres a constamment été positif. La Belgique a été sans conteste pour nous le partenaire le plus loyal, le plus fidèle, le plus coopératif, un bon voisin dans le sens le plus plein de ce terme. L'interpénétration de nos économies, le contact facile et fréquent des populations, l'amitié des dirigeants, y sont certes pour beaucoup. Les problèmes n'ont jamais manqué et il ne font pas défaut aujourd'hui; il n'y a qu'à penser à la MMRA dont nous avons pu longuement parler hier à cette Chambre. Et pourtant malgré les conflits d'intérêts qui ont pu se révéler, même si les solutions envisagées de part et d'autre ont souvent été au départ fort éloignées les unes des autres, il est toujours arrivé un moment où la solidarité et l'amitié l'ont emporté, où l'intérêt d'une solution acceptable par les deux partenaires prévalait sur l'intérêt particulier de l'un ou de l'autre. Il est essentiel qu'il en reste ainsi. De cette façon se construira peu à peu une union qui permettra la coopération la plus étroite dans la réalisation de buts communs sans que pour autant — et là encore l'UEBL est exemplaire — ni l'un ni l'autre partenaire n'ait l'impression que son identité ne soit mise en péril.

Nos amis hollandais viennent, dans le cadre du Benelux compléter ce que j'appellerais le noyau dur de l'intégration européenne. De création plus récente — le traité dans sa forme actuelle, date de 1958 — le développement de Benelux a été affecté plus que ne le fut celui de l'UEBL, par le processus de l'unification européenne. Bien que les Traités de Rome et de Paris leur aient laissé la possibilité, nos trois gouvernements ont renoncé à constituer un bloc à l'intérieur des Communautés. Ils ont souvent été en avance comme pour la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux ou encore dans le domaine de la coopération politique. Leur souci a néanmoins toujours été de faire déboucher le plus rapidement possible leurs propres efforts dans un effort européen. A la réflexion, je dirais qu'ils ont peut-être parfois péché par modestie, sousestimant l'influence qu'ils pourraient exercer dans les Conseils de la Communauté s'ils cachaient un peu moins souvent leur fondamentale identité de vue derrière des nuances parfois fines sur la tactique. Peut-être avons-nous aussi trop souvent omis de souligner l'importance du Benelux en tant que partenaire dans le commerce mondial où il figure parmi les cinq «grands» sans parler de la Communauté où par exemple l'ensemble beneluxien est de loin le premier partenaire de ce géant qu'est la RFA.

Enfin, oserais-je dire qu'à l'intérieur même du Benelux, il arrive que certains se contentent de constater quelque peu sommairement que de grands problèmes n'intéressent que la Belgique et les Pays-Bas, oubliant par là que de discuter à trois d'un problème même bilatéral peut parfois en faciliter la solution.

Je dis tout ceci avec d'autant plus de conviction qu'il me semble que le moment inéluctable approche à grands pas où il faudra se mettre autour d'une table et reprendre l'effort d'unification européenne là où il s'est enlisé il y a près de dix ans; tant est devenu grand le désarroi sur le plan européen.

Il y a un abîme en effet entre la décision véritablement historique de faire élire au suffrage universel les membres d'un Parlement Européen destiné à assurer au niveau communautaire cette démocratie que nous vivons sur le plan national d'un côté, et de l'autre les discussions entre gouvernements sur les finalités de l'effort d'unification européenne.

J'ai été parmi les premiers, je crois, à réclamer un «second souffle pour l'Europe», à admettre que ce qui avait été fait dans les années 50 n'était pas nécessairement, dans tous les détails, valable pour le dernier quart de ce siècle. J'ai longtemps cherché des raisons à la stagnation que connaît depuis plusieurs années la construction européenne. Certaines ne sont que trop évidentes: les considérations électorales que tout homme politique se doit de respecter; la fragilité de beaucoup de gouvernements qui doivent souvent mobiliser leurs énergies pour des objectifs en apparence beaucoup plus immédiats

que la construction européenne; la crise économique qui a réveillé le vieux réflexe protectionniste, donc nationaliste. Comment aussi, dans ce contexte, ne pas rappeler l'hypothèque de l'élargissement qui a si longtemps freiné le développement de la Communauté: notre refus, qui apparaît aujourd'hui bien tragique, de faire certains progrès, de nous engager, dans de nouveaux mécanismes de coopération politique autrement contraignants que ceux que nous connaissons aujourd'hui, à moins que l'Angleterre n'y participe ?

Inquiètement, nous nous posons la question, qui est ensuite devenue de plus en plus rhétorique, si ces explications, ces excuses ne cachaient pas en fait un affaiblissement et jusqu'à un anéantissement de la volonté de faire l'Europe. Les proclamations n'y changeaient rien: ni l'identité européenne, ni l'Union Economique et Monétaire, ni l'Union Européenne tout court, aucun de ces slogans n'a pu faire croire à ces progrès là où il n'y en avait pas. Du moins la finalité politique inscrite dans les traités semblait-elle être restée intacte: les nouveaux adhérents l'avaient solennellement confirmée et acceptée au moment de nous rejoindre. C'était d'ailleurs une condition essentielle de leur adhésion.

Or, cette finalité, qu'est-elle? Ce n'est pas l'Union en elle-même de l'Europe, ce n'est pas une confédération plutôt qu'une fédération, ce n'est pas le supra-nationalisme ou l'intégration, ce n'est pas la Commission plutôt que le Conseil des Ministres: tout cela, ce ne sont que des moyens parmi d'autres pour réaliser un objectif qui est beaucoup plus ambitieux. Il s'agit, aujourd'hui comme hier, d'établir entre les peuples, entre les Etats qui en Europe ont en commun des institutions démocratiques et une conception bien déterminée des droits de l'homme cette solidarité qui leur permette de résoudre entr'eux, ensemble, les problèmes qui dans le passé les ont si souvent et si tragiquement amenés à se faire la guerre; et à jouer, toujours ensemble, dans le monde, ce rôle de civilisation, de conciliation et de généreuse assistance que lui imposent les responsabilités d'hier, comme les intérêts d'aujourd'hui. Il s'agit bien sûr de définir d'abord les buts de cette Communauté et ensuite de donner à cette solidarité communautaire les moyens de s'exercer concrètement en définissant un système de règles communautaires, des institutions dont tout le monde acceptera avec une égale bonne foi et la même conviction les décisions.

Cette solidarité, elle doit valoir pour le meilleur comme pour le pire; il n'y a pas d'engagement à la carte. On ne peut se dire «Européen» pour en retirer des bénéfices immédiats et ensuite renier tout engagement dès qu'il s'agit de payer le prix de cette solidarité. S'il devait s'avérer que nous ne poursuivons plus ensemble aucune finalité qui nous soit vraiment commune, qu'en ce sens donc notre démarche deviendrait dépourvue de toute sorte d'idéalisme, que nous en arrivions jusqu'à renoncer à vouloir à travers la construction européenne créer un nouveau type de société mieux adapté aux exi-

gences de notre temps, alors nous retomberons inévitablement sur le marchandage qui malheureusement caractérise déjà trop souvent nos tribulations actuelles et qui instaure la règle du «donnant » ou du «juste retour» comme maxime suprême, — mais cette maxime il est désormais abusif de la désigner par le terme de «communautaire».

Il est peut-être déraisonnable de penser qu'une politique puisse jamais être autrement motivée que par l'intérêt. Je sais que personnellement mes collègues du Conseil Européen sont tous sans exception convaincus qu'ils défendraient bien mieux leurs propres intérêts s'ils en faisaient des intérêts européens. Il est tragique qu'ils ne se parent de leurs titres européens que lorsqu'ils se déplacent ou s'adressent à l'étranger et que cela sert leurs intérêts, mais que la dimension européenne est reniée dès qu'il s'agit des intérêts des autres ou de ceux de la Communauté. Il est plus funeste encore que ce faisant, ils sapent la crédibilité d'une oeuvre à laquelle les opinions publiques ne demanderaient pas mieux que de croire tant il est vrai que le bon sens ne conçoit pas d'autre alternative.

Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que pour nous, ce qui est en jeu, est bien plus qu'un rêve, une chimère, une idée, mais bien au contraire un intérêt vital: les premières victimes d'un retour à une conception purement intergouvernementale et interétatique des relations internationales en Europe, seraient en effet ces Etats petits et moyens auxquels les règles du droit et les procédures des institutions communautaires donnaient l'assurance, non pas certes que toutes les décisions seraient toujours prises conformément à leur intérêt, mais qu'au moins le résultat des négociations ne refléterait pas crûment et uniquement le rapport des forces en présence mais d'une façon ou d'une autre tiendrait compte de cette solidarité qui seule peut concilier l'inégalité de fait avec l'égalité de droits. C'est bien là la raison pour laquelle nous ne pouvons nous passer, sous une forme ou sous une autre d'un réel processus d'intégration.

Dans ces conditions parler d'élargissement ou d'élections directes du Parlement Européen nous plonge en pleine équivoque.

L'élargissement c.-à-d. l'accueil au sein de la Communauté de tous les Etats Européens qui en manifestent le désir, qui remplissent les conditions essentielles d'être démocratiques et d'accepter les buts et principes des Communautés figure parmi les finalités de celles-ci, inscrites dans les Traités de Rome et de Paris. Quant au surplus, ce geste d'accueil peut renforcer les structures démocratiques nouvellement conquises des pays adhérents, il devient politiquement hautement souhaitable de l'accomplir et même de payer pour cela un certain prix économique. Encore faudrait-il qu'il ne soit pas dénaturé au point d'être retourné *contre* les Communautés. Or, loin de faire sérieusement cette fois-ci de l'élargissement l'un des éléments d'un tripty-



que dont les deux autres seraient l'approfondissement et l'achèvement, il nous est communiqué maintenant de la façon la plus officielle et la plus claire que l'un au moins de nos partenaires voit là au contraire le moyen de freiner définitivement le mouvement vers l'Union Européenne. Je ne puis qu'espérer que les candidats à l'adhésion, qui viendront renforcer le nombre des petites et moyennes puissances, voient rapidement confirmées par l'expérience leur conviction d'aujourd'hui: que le développement d'une Europe unie et forte et qui ait les moyens d'agir comme telle est dans leur intérêt. Je n'ai aucune raison d'en douter.

L'équivoque est plus grave encore en ce qui concerne l'élection directe des membres du Parlement Européen. Et pourtant j'y crois trop à cette Europe, pour ne pas m'accrocher là encore, à cet espoir. J'espère, bien sûr, que ces élections auront lieu comme prévu en mai/juin de l'année prochaine. Nous le saurons au plus tard à la fin de l'année. Le Gouvernement luxembourgeois, en ce qui le concerne, fera tout sur le plan national, c.-à-d. législatif, comme dans les Conseils européens pour qu'il en soit ainsi et déposera le projet de loi dans les toutes prochaines semaines. J'espère ensuite qu'il y aura au Parlement nouvellement élu suffisamment d'hommes politiques d'envergure et qui parleront avec la même autorité dans leur propre pays, dans leur capitale comme au Parlement Européen pour que l'Europe se fasse enfin.

Les pouvoirs de ce Parlement ne sont pas ce qu'ils devraient être, je l'ai dit, je le répète encore une fois. Ils sont suffisants cependant pour commencer à faire un travail sérieux et utile de contrôle et de stimulation. Ce travail devra être complété, épaulé dans les Parlements nationaux. J'espère que le Parlement directement élu pourra éviter la tentation de donner l'illusion du dynamisme en réclamant ou en s'arrogeant des pouvoirs qui ne peuvent, dans les circonstances actuelles, encore être les siens. J'espère aussi que le Parlement, celui qui siège maintenant comme celui qui siègera demain éviteront de chercher querelle aux gouvernements sur des questions que ceux-ci se sont solennellement réservées à eux-mêmes, et c'est tout ce que je dirai aujourd'hui au sujet de la question du siège.

Heureusement l'Alliance Atlantique n'est pas soumise aux mêmes soubresauts que la Communauté Européenne. Il est vrai que dans le domaine de la sécurité et de la défense nous ne pourrions guère nous permettre ces volte-faces et ces tergiversations qui, en minant la crédibilité empêcheraient l'Alliance de remplir cette fonction de dissuasion et donc de prévention d'une guerre qui, à l'âge thermo-nucléaire, ne saurait être qu'un holocauste. L'Alliance connaît certes des difficultés: à un moment où l'Union Soviétique consacre au moins 12 % de son PNB à des fins militaires, alors que pour nos grands alliés 5 % sont déjà considérés comme un plafond difficile à atteindre, il devient de plus en plus urgent de procéder concrètement à la

mise en oeuvre de ces mesures que le Conseil Atlantique, à la suite de l'initiative du Président Carter, a envisagées lors de la réunion au sommet de Londres du printemps dernier. Il s'agit essentiellement de s'attaquer enfin sérieusement à la question de la standardisation des armements, d'assurer leur inter-opérabilité, d'instaurer enfin entre l'Europe et les États-Unis cette «voie à deux sens» dans le développement et dans l'achat des armements. Il est essentiel en effet, si l'Europe veut maintenir voire développer sa contribution à sa propre défense, qu'elle continue à disposer d'une infrastructure raisonnable dans le domaine de la recherche scientifique et des industries de l'armement, ce qui n'est économiquement viable que si l'accès au marché américain lui est garanti.

Le Luxembourg, pour sa part, qui pour des raisons bien connues et qui ne permettent guère d'envisager des développements spectaculaires dans les années à venir, figure bon dernier dans les statistiques pour ce qui est de sa contribution à la défense commune, n'en exécute pas moins consciencieusement les engagements pris, y compris l'augmentation annuelle de l'effort militaire tel qu'il a été décidé en commun par les alliés. La Chambre aura l'occasion d'en débattre lorsqu'elle entamera l'examen du budget du Ministère de la Force Publique. Je ne m'étendrai donc pas plus longuement là-dessus.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'insister à nouveau dans ce contexte de la sécurité sur les liens étroits qui existent entre la solidarité que nous nous devons entre partenaires de l'Alliance et celle dont nous devrions faire preuve face aux défis économiques du moment et des années à venir. Nous nous félicitons à juste titre que tous les membres de l'Alliance sans exception souscrivent aujourd'hui pleinement aux principes démocratiques inscrits dans le préambule du traité. Cette Alliance, cette Communauté même, seraient illusoire cependant si nous en arrivions à nous livrer, sur le plan économique une sournoise mais néanmoins pernicieuse bataille commerciale et industrielle qui n'assurerait la survie qu'aux tout grands mais qui signifierait à coup sûr, la ruine des autres.

Et enfin, je ne vois vraiment pas comment l'Europe pourrait, face à l'Union Soviétique, face aussi au partenaire américain, jouer le rôle et prendre les responsabilités qui lui reviennent dans une Alliance qui après tout est essentiellement destinée à sauvegarder sa sécurité, si elle abandonnait son propre processus d'unification. Dans ce sens, l'échec de l'Union Européenne aurait de très graves répercussions sur notre sécurité et sur les relations Est/Ouest. J'applaudis ce que Ted Heath a dit à ce sujet en marge du récent congrès du Parti Conservateur anglais.

Qu'en est-il d'ailleurs de ces relations Est/Ouest, dans lesquelles l'Europe, dans la mesure justement où elle parle d'une seule voix, apporte une contribution si originale et si importante? Contrairement aux conceptions venant de l'Est, j'ai toujours esti-

mé, quant à moi, que la détente — dans la mesure où ce concept recouvrait quelque chose de concret — était essentiellement dynamique, c.-à-d. destinée à se développer continuellement, à marquer des temps d'arrêt, à connaître des revers même, bref, à suivre l'évolution et le développement propres à toute action humaine.

Il faut bien voir d'autre part que la détente a atteint la plupart de ses objectifs premiers: à l'exception de l'Albanie, qui se tient elle-même à l'écart, les relations entre les Etats européens sont toutes normalisées; les frontières en Europe centrale et orientale, faute de pouvoir être reconnues formellement dans des traités de paix, sont néanmoins respectées, leur inviolabilité admise. La coopération se développe au point que l'endettement des pays de l'Est atteint des degrés inquiétants.

Il est donc tout à fait normal que, poursuivant la logique de la détente, on en soit venu, qu'on le veuille ou non, à concentrer toutes les attentions sur ce noyau dur de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, qu'est l'idéologie. L'Occident n'a certes pas cherché ce débat; au contraire, il l'a peut-être trop longtemps esquivé. Cela n'est plus possible aujourd'hui. L'eurocommunisme, quelles qu'en soient les motivations et la réalité des convictions ou plutôt des convictions, a ajouté une nouvelle dimension à la vie politique interne de certains de nos partenaires et a porté sinon la contradiction au moins la discussion à l'intérieur du mouvement communiste international. Plus généralement, il devient de plus en plus difficile aux gouvernements occidentaux et à leur opinion publique d'accepter que la détente soit le mot d'ordre quand il s'agit des relations entre Etats ou de la coopération profitable des économies, mais que la lutte idéologique continue sans restriction, et surtout qu'elle continue à sens unique.

La question des droits de l'homme est au coeur de ce débat idéologique pour la bonne raison que c'est sur la place de l'homme dans la société que se divisent le plus fondamentalement l'Est de l'Ouest. Nous ne pourrions jamais accepter que l'homme individuel, dans sa dignité et dans sa liberté ne soit qu'un membre anonyme d'une classe ou d'une masse qui seule aurait des droits et qui lui dicterait ses devoirs. Tout ce mouvement de liberté qu'on appelle un peu sommairement la contestation, malgré la répression, démontre bien que les droits de l'homme sont inaliénables et que l'homme reste prêt à consentir les pires sacrifices dans la lutte pour sa liberté individuelle. C'est parce que ces droits et ces aspirations sont inaliénables et gravées dans le coeur de chaque homme où qu'il vive, qu'ils nous concernent tous et que leur défense est une responsabilité commune. L'Acte Final de Helsinki l'a clairement reconnu en en faisant le 7ième des principes de la sécurité et de la coopération en Europe. Le respect des droits de l'homme est ainsi devenu un élément essentiel de la détente. La discussion qui a commencé à Belgrade, doit démontrer, sur ce point comme sur les autres parties de l'Acte

Final quels ont été les progrès accomplis, quels sont ceux qui restent à accomplir.

Il ne me sera guère possible, dans le cadre de ce discours, d'évoquer à fond tous les autres problèmes qui se posent en Europe et hors d'elle et qui à un titre ou un autre, ont pu occuper notre diplomatie au cours de l'année écoulée. Je vous prierais à nouveau de vous référer à ce sujet au mémoire qui vous a été remis il y a un mois.

Un mot encore dans le contexte européen pour vous signaler que le Luxembourg, exercera jusqu'au 27 avril 1978 la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ce qui me donne l'occasion de saluer l'oeuvre patiente, rarement dramatique, mais toujours utile de cette organisation pour le rapprochement des peuples européens. J'espère que l'Espagne pourra bientôt nous rejoindre à Strasbourg.

Et maintenant, permettez-moi de parler brièvement encore de trois questions particulièrement importantes pour l'Europe et pour nous-mêmes: Chypre, le problème du Moyen-Orient et l'Afrique.

Le conflit de Chypre oppose deux communautés condamnées à vivre ensemble et dont chacune proclame son attachement aux principes du non-engagement, ce qui ne les empêche pas de chercher et de trouver l'appui de pays qui sont tous les deux comme Chypre elle-même, associés à la Communauté et dont l'un a même demandé d'y adhérer, voilà qui confronte la Communauté avec un problème difficile. Celle-ci ne doit avoir qu'un désir, c'est que la deuxième génération des Chypriotes d'après-guerre, qu'ils soient de la Communauté Turque ou de la Communauté Grecque, surmontent enfin la haine qui a tant coûté à leurs pères et à leur pays, qu'ils développent ensemble les structures et les institutions qui leur permettent de vivre ensemble et de faire prospérer un pays qui ne manque pas d'atouts, qu'ils fassent enfin de Chypre cet Etat indépendant et non-engagé qui répond le mieux à leurs propres aspirations et aux préoccupations de paix de la région. La Communauté doit rester prête comme elle l'a répété à maintes reprises, en coopération avec le Secrétaire Général des Nations-Unies dont elle appuie sans réserve la mission, à apporter son concours à une solution si cela paraît utile et désirable. Elle ne pourra et ne voudra en aucun cas, par le biais de l'adhésion de la Grèce, devenir partie au conflit.

Au Proche-Orient, la situation reste extrêmement préoccupante, et le Gouvernement la suit avec beaucoup d'attention. Un conflit est toujours à craindre avec toutes ses conséquences désastreuses sur le plan humain comme sur le plan politique — la paix du monde étant en danger — sans parler des énormes problèmes économiques qui en résulteraient à la suite notamment d'une crise énergétique de très grande importance. Dans la mesure de ses moyens, le Luxembourg comme tous les partenaires de la Communauté est donc amené à soutenir toute possibilité de règlement.

Notre pays, qui s'efforce d'avoir des rapports amicaux aussi bien avec Israël qu'avec les pays arabes, a toujours cherché à adopter une position équitable et équilibrée à l'égard du conflit qui oppose les différentes parties.

Nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater que les principes directeurs pour une solution du conflit israélo-arabe, adoptés par les neuf Etats membres des Communautés Européennes en 1973, et complétés depuis lors sur certains de leurs aspects, sont désormais acceptés et repris à leur compte par toutes les grandes démocraties occidentales.

Ceci, Monsieur le Président, constitue également un motif de grande satisfaction pour la Chambre qui, dans une motion votée par 54 voix contre 5, le 25 novembre 1975, avait elle-aussi exprimé la conviction que le but d'une paix juste et durable au Proche-Orient «ne peut être atteint que dans une situation où sera reconnu le droit de l'Etat d'Israël à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues et où le peuple palestinien aura lui aussi le droit à l'expression de son identité nationale et à une assise territoriale c.-à-d., en clair, à une patrie.

La Chambre avait ajouté «que l'instauration d'une telle paix requiert la participation des représentants mandatés du peuple palestinien à tous les efforts, délibérations et conférences sur le Proche-Orient, y compris la Conférence de Genève».

Je suis sûr que la Chambre est plus convaincue que jamais — tout comme le sont le Gouvernement luxembourgeois et ceux de ses principaux partenaires et alliés des deux côtés de l'Atlantique, que les principes que je viens de rappeler, tiennent pleinement compte des postulats de la justice et de la morale internationales et sont les seuls qui soient de nature, s'ils étaient traduits dans les faits, à garantir la paix au Proche-Orient et, par là également, à assurer à l'Etat d'Israël un avenir pacifique et prospère.

Qu'on ne permette un bref historique: en 1947 l'ONU — et nous en faisons partie — a décidé de créer en Palestine non seulement un Etat palestinien, mais aussi un Etat juif. Les Arabes n'ont pas accepté cette décision; ils ont fait la guerre à Israël et nous les avons désapprouvés comme nous continuons à désapprouver tous ceux qui ne veulent pas reconnaître le droit à l'existence d'Israël. Aujourd'hui par contre, la situation est en train de se renverser. Nous avons de bonnes raisons de croire que la nation arabe, y compris une partie essentielle des Palestiniens, est maintenant disposée à reconnaître Israël, à condition qu'on permette aux Palestiniens d'avoir eux-aussi une patrie. Or, le nouveau Gouvernement israélien vient de proclamer que, jamais, il ne donnera son accord à la création d'un Etat palestinien.

Le dilemme c'est celui que M. Nahum Goldman, Président du Congrès juif mondial, a bien résumé dans son livre «Le paradoxe juif», et je cite: «si

Israël n'accepte pas un Etat palestinien on voit mal la raison pour laquelle les Palestiniens accepteraient un Etat israélien». (Nahum Goldman, *Le Paradoxe juif*, éditions Stock, p. 258).

On comprendrait ce refus israélien s'il était uniquement motivé par des préoccupations de sécurité. Or, nous sommes persuadés que le plus sûr moyen pour Israël de mettre sa propre sécurité en danger et de précipiter les risques d'un conflit c'est précisément de conserver les territoires conquis en 1967 et de refuser le droit des Palestiniens à l'expression de leur identité nationale. Prétendre que dans le cas inverse, il y aurait quand-même une nouvelle guerre, c'est nier les dispositions pacifiques des principaux leaders arabes, mais également le besoin urgent du monde arabe de pouvoir enfin consacrer toutes ses ressources humaines et financières au développement économique.

Ne vaut-il pas mieux maintenant briser le cercle vicieux des interdits réciproques et rechercher un accord de paix, alors que les circonstances semblent propices du côté arabe et encouragées d'ailleurs par les grandes super-puissances pour permettre enfin au peuple israélien et au peuple arabe de se consacrer après 30 ans de lutte à des tâches pacifiques, en voisins, certes méfiants au début, mais qui prendraient — nous l'espérons — par la suite l'habitude de vivre en paix ensemble.

Quant à la forme que pourrait prendre cet accord de paix, plusieurs propositions très valables ont été faites et beaucoup d'idées ont été agitées au cours de contacts bilatéraux. Il n'appartient certes pas au Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de développer ici en ce moment ses idées personnelles. Il viendra, nous l'espérons, un moment où à Genève les parties en cause discuteront des différentes possibilités et où la Communauté Européenne comme tout autre ensemble politique devra manifester ses préférences. Toutes les solutions qui sont convenables, devraient comporter des mécanismes assurant que la sécurité d'Israël et de ses habitants soit pleinement garantie. La meilleure garantie pour Israël résultant bien sûr, de la conclusion même des traités de paix voire de l'établissement de relations normales qui s'en suivra.

Ce que nous souhaitons ardemment, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est qu'on veuille bien, enfin, entamer des négociations vraiment sans préalable et sans exclusive aucune dans le but de trouver une solution assurant à la fois la sécurité d'Israël, et le droit du peuple palestinien à l'expression effective de son identité nationale. Nous savons que le Président Carter s'emploie activement à trouver cette solution et il peut être assuré de tout notre appui.

Notre intérêt pour les problèmes de l'Afrique est suffisamment documenté par les liens étroits qui nous unissent à presque tous les Etats de ce continent grâce à la Convention de Lomé et par la concentration de notre aide bilatérale au développe-



ment sur des pays africains. Nous n'en sommes que plus inquiets devant la situation en Afrique Australe. Aujourd'hui déjà, demain à coup sûr, les relations Est-Ouest, le succès du dialogue Nord-Sud, la qualité du dialogue Euro-Africain voire Euro-Arabe, tout cela dépendra de la solution qui sera apportée aux problèmes qui agitent l'Afrique Australe. S'il reste une lueur d'espoir pour une solution pacifique du problème de Namibie, il n'est pas permis d'être excessivement optimiste pour ce qui est de la Rhodésie.

Je rends hommage aux efforts persévérants de la diplomatie anglaise et américaine qui font tous les efforts en faveur d'une transition ordonnée vers un régime qui respecterait les aspirations librement exprimées de tous les Rhodésiens.

Malheureusement la petite minorité blanche qui soutient ce régime illégal s'accroche à ses privilèges sans se rendre compte qu'elle court à son suicide.

Le Gouvernement luxembourgeois, fidèle aux traditions de notre peuple, préconise une évolution pacifique: il soutient donc tous les efforts en ce sens. Hélas, tous ces efforts avec des conséquences incalculables risquent d'échouer devant l'a-veuglement d'une minorité.

La République sud-africaine elle-même n'a que trop tardé à envisager des mesures de démocratisation interne et d'abolition de l'odieux système d'apartheid. Les pays de la Communauté Européenne lui ont donné un premier coup de semonce énergique en adoptant un code de conduite pour les sociétés de leurs pays contrôlant des entreprises en Afrique du Sud. Ils ont mis à l'étude d'autres mesures économiques. Le Luxembourg souscrit pleinement à cette politique, car le respect des droits de l'homme, et donc l'égalité de tous les êtres humains, quelle que soit leur couleur, est une exigence fondamentale de la morale que nous honorons. Les pays noirs de l'Afrique, avec lesquels nous désirons entretenir des rapports étroits, peuvent légitimement nous juger sur ce point.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai essayé d'être convainquant en vous décrivant comment, par les temps difficiles que nous vivons, le Luxembourg s'insère dans le concert des nations. Nous ne pouvons pas prétendre résoudre aucun de ces problèmes et même pas, vous le savez bien, les nôtres, de nos seuls propres forces et sans le concours bienveillant de nos amis et partenaires. Et si d'un côté, nos liens d'amitié et de coopération avec nos voisins les plus immédiats et les plus proches doivent plus que jamais être cultivés et resserrés, il devient également important d'en nouer de nouveaux avec des partenaires qui hier encore paraissaient loin ou n'étaient que des clients occasionnels. La restructuration de notre propre économie doit se situer dans un contexte de restructuration mondiale. Je crois pouvoir affirmer que nous avons, de ce point de vue, accumulé au fil des ans, un capital d'amitiés et de confiance dont les intérêts doivent maintenant se révéler.

Au-delà de la discussion critique propre à toute démocratie, cette Chambre a toujours, dans le domaine de la politique étrangère, apporté au Gouvernement un soutien quasi unanime. Dans notre opinion publique aussi la critique n'a que rarement été au-delà d'assez mesquines remontrances personnelles. Puisse-t-il en rester ainsi, car la crédibilité et la loyauté sont bien les seuls atouts dont dispose un pays qui n'a pas d'armée à mettre en branle et si peu de puissance économique à faire valoir. Chacun d'entre nous, député, membre du Gouvernement, journaliste, diplomate, syndicaliste, industriel peut contribuer à sa façon à présenter au monde extérieur l'image d'un pays raisonnable, prêt en toute bonne foi à la négociation et à la coopération. En y ajoutant un peu d'imagination et beaucoup de détermination, et j'y engage pour ma part le Gouvernement, je suis convaincu que nous pouvons nous en tirer.

Je vous remercie, Monsieur le Président.